

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille ONZE, le 1^{ER} DECEMBRE , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LAMY

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 novembre 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON pouvoir à Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Stéphane HARDOUIN,
 - LUDON-MEDOC : Yves DUMAS, Virginie ESCASSUT, Nadine DUPUY, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Annie REYNAUD, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
 - LE PIAN-MEDOC : Annie BEZAC, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé : Michel SEGUIN

Concerne : 2011-0112- 12 TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Un agent de la police intercommunale a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2012. Un gardien de police a été recruté pour la remplacer. Par conséquent, il est nécessaire de transformer le poste de brigadier-chef principal en gardien de police municipale.

Dans le cadre de la politique de la Prévention de la délinquance sous la responsabilité du CISPD, un recrutement est envisagé à compter du 1^{er} janvier. Par conséquent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Dans le cadre du transfert, à titre pilote, des accueils péri scolaires de Cantenac et de Ludon Médoc, il est obligatoire d'intégrer le personnel dédié à ce service. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de transformer le poste de brigadier-chef principal en gardien de police municipale à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

► décide d'ouvrir à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe.
- Un poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Le Tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 5 décembre 2011

Le Président,

Gérard DUBO

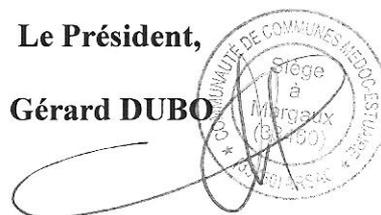


TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} janvier 2012

Grade	cat.	postes ouverts	postes pourvus	postes non pourvus	proposés	nouveau tableau
Personnel Titulaire		60	57	3	2	62
Filière Administrative						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adj't	A	1	1	0	0	1
<i>Directeur Territorial*</i>	A	1	1	0	0	1
<i>Attaché Territorial Principal*</i>	A	1	1	0	0	1
Attaché Territorial	A	1	1	0	0	1
Rédacteur Principal	B	1	1	0	0	1
Adjoint Administratif 1 ^{ère} CI	C	1	0	1	0	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} CI	C	2	2	0	0	2
TOTAL		7	6	1	0	7
Filière Animation						
Animateur	B	2	2	0	0	2
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} CI	C	1	1	0	1	2
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} CI	C	3	3	0	1	4
TOTAL		6	6	0	0	7
Filière Sécurité						
Chef de service PM principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	1
Brigadier-Chef principal	C	3	3	0	-1	2
Brigadier	C	2	2	0	0	2
Gardien	C	4	4	0	1	5
TOTAL		10	10	0	0	10
Filière sportive						
Educateur des APS Hors Classe	B	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1
Filière Médico-Sociale						
Puéricultrice	A	2	1	1	0	2
Éducatrice Principal Jeunes Enfants	B	1	1	0	0	1
Éducatrice Jeunes Enfants	B	5	5	0	0	5
Infirmière	B	1	1	0	0	1
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} CI	C	3	2	1	0	3
Auxiliaire de Puériculture	C	2	2	0	0	2
TOTAL		14	12	2	0	14
Filière Technique **						
Ingénieur Territorial	A	1	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} CI	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} CI	C	2	2	0	0	2
Adjoint Technique 1 ^{ère} CI	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} CI	C	15	15	0	0	15
Agent Technique Qualifié	C	1	1	0	0	1
TOTAL		22	22	0	0	22
Personnel Contractuel						
Chargé de Mission	A	3	3	0	0	3
TOTAL GÉNÉRAL		63	60	3	2	65

* Grade Fonctionnaire DGS et DGAS qui n'interviennent pas dans le calcul des effectifs

** 2 agents sont détachés auprès de la Société prestataire services OM

Acte à classer

DL2011-0112-12

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-12-08T14-22-51.00 (MI47074709)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20111201-DL2011-0112-12-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Tableau des effectifs

Date de décision : 01/12/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [12.PDF](#)

Préparé

Le 08/12/11 à 14:22

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 08/12/11 à 14:22

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 08/12/11 à 14:33